



Vincennes, le 23 février 2009

COMMUNIQUE

Le Fonds de Garantie se tient prêt à indemniser les victimes françaises de l'attentat du Caire

Le Fonds de Garantie fait part de sa très profonde émotion après l'attentat survenu le 22 février au Caire, qui a coûté la vie à une jeune Française de 17 ans et blessé 25 personnes, pour l'essentiel des touristes français. Il exprime toute sa solidarité envers les victimes et leurs familles.

Dès à présent, comme il l'a fait notamment à la suite des attentats de Karachi en 2002, de Madrid en 2004, de Londres en 2005, le Fonds de Garantie se tient prêt à indemniser, au nom de la solidarité nationale, les Français victimes de l'acte de terrorisme perpétré au Caire. Dans cette perspective, il a d'ores et déjà pris l'attache du Quai d'Orsay.

Afin de pouvoir leur fournir toute information utile à la constitution de leur dossier, nécessaire au versement d'une première provision, le Fonds de Garantie invite les victimes et leurs familles à s'adresser au :

Fonds de Garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions
64 rue DeFrance
94682 Vincennes Cedex
tél : 01 43 98 77 00

Le Fonds de Garantie est un organisme d'indemnisation créé par la loi au titre de la solidarité nationale. Financé par les contributions des assurés et des assureurs, il exerce, depuis plus de 50 ans, des missions d'indemnisation aux victimes d'accidents de la circulation en cas d'absence de garantie d'assurance, et aux victimes d'actes de terrorisme et d'infractions. Il exerce ensuite des recours contre les auteurs des dommages.

Contact presse

Yolaine Aourousseau Perrin : 01 43 98 78 18
Nicolas Gougeon : 06 12 31 57 38